

# Affichage



## Tout affichage sur les babillards doit être autorisé par l'Association étudiante.

### Procédures

- 1- Créer votre affiche.
- 2- Respecter les conditions qui suivent lors de la création de votre affiche.
  - a. Grandeur (11" x 17").
  - b. Format portrait.
  - c. Messages rédigés en français seulement et sans faute.
  - d. Toute affiche à caractère discriminatoire ou portant atteinte aux droits de la personne sera refusée. Elle ne doit pas non plus comporter de référence à caractère sexuel, raciste ou sexiste et ne doit pas véhiculer de position ni de propagande politique ou religieuse.
  - e. L'affichage à caractère commercial sera refusé.
  - f. Les petites annonces (p. ex. emplois, divers à vendre, etc.) ne seront pas permises.
- 3- Remettre votre ébauche ainsi que vos coordonnées (courriel et téléphone) au H-1060 (service à la clientèle de l'Association étudiante).
- 4- Un représentant de l'Association étudiante communiquera avec vous pour confirmer l'approbation ou le refus de votre affiche, et ce, dans un délai de deux jours ouvrables.
- 5- Si l'affiche est acceptée, vous devrez imprimer 15 copies et les remettre au H-1060.
- 6- Un représentant de l'Association étudiante posera les 15 copies de votre affiche dans un délai d'une semaine.
- 7- L'affichage est permis pour une période maximale de trois semaines ou, dans le cas d'une activité, deux jours ouvrables après l'événement, si cette période est plus courte.